

N° SIRET : 21191810700080
 Etablissement : LOTISSEMENT CHAMP PAILL
 Budget : BUDGET ANNEXE

COMPTE FINANCIER UNIQUE
 Année 2024
 Page n° 1

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B
 Département : CORREZE
 Poste Comptable: TRESO TULLE CHANGEMENT
 Date d'Édition : 14/03/2025

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025-138
 SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Séance du 07/03/2025 à 19 heures 00

Nombre de membres en exercice 10
 Nombre de membres présents 10
 Nombre de suffrages exprimés 9
 VOTES : Contre =0 Pour =9 Abstentions =0
 Date de convocation : 21/02/2025

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Mme Isabelle MONÉDIÈRE délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Mr Marcel AUBOIROUX, MAIRE, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	20 873,26	12 499,80			11 614,36	11 614,36
TOTAUX	20 873,26	12 499,80			20 873,26	33 373,02
Résultats de clôture	8 373,46				32 487,58	44 987,38
Restes à réaliser					32 487,58	24 114,12
TOTAUX CUMULES	20 873,26	12 499,80			20 873,26	44 987,38
RESULTATS DEFINITIFS	8 373,46				32 487,58	24 114,12

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

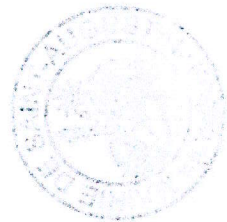
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Mrs, AUBOIROUX, Broussolle, Bouillon, Maison, Leclerc, Martinie, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie, Bourzeix

Cachet :



Pour expédition conforme,

Le MAIRE,